



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
Ville de SAINT-SAVOURNIN  
13119

☎ : 04 42 04 64 03 - Fax : 04 42 72 43 08  
Mail : mairie@mairie-stsavournin.fr  
Site : www.mairie-stsavournin.fr

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **DU C.C.A.S.** **DU 14 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt trois  
et le quatorze du mois de d'avril  
à 18 heures, le Conseil d'Administration du Comité Communal d'Action Sociale de la  
Commune de Saint-Savournin, régulièrement convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur le Maire et Président, Rémi MARCENGO.

### **NOMBRE DE MEMBRES :**

- . **AFFERENTS AU C.A. : 9**      **EN EXERCICE : 9**
- . **QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 6**
- . **DATE DE LA CONVOCATION : 07 avril 2023**    **DATE D'AFFICHAGE : 07 avril 2023**

**PRESENTS : Monsieur MARCENGO Rémi, Mesdames RIOU Jeannette, KEHIAYAN Muriel, SORIANO Brigitte, MAQUIN Géraldine et MALLET Françoise.**

**ABSENTS : Mesdames TIMRICHT Halima, RIZOULIERES Crystel et Monsieur MERLI Francis.**

Madame KEHIAYAN Muriel a été élue secrétaire de séance.

### **AFFAIRES D'ORDRE GENERAL :**

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de sa  
délégation reçue du conseil d'administration par délibération du 15 septembre 2020, à savoir :

Décisions :

<b><i>OBJET</i></b>	<b><i>DUREE</i></b>	<b><i>TARIF</i></b>
Convention de prestation de service entre JEHAN-MARINI Vanina, Sophrologue et le CCAS	Du 07 avril au 30 juin 2022	1092 €
Convention de prestation de service entre PREAUX Aline, Sophrologue et le CCAS	Du 1 <sup>ER</sup> avril au 24 juin 2022	1040 €
Aide financière suite incendie du 17 décembre 2021		1000 €
Convention de prestation de service entre JEHAN-MARINI Vanina, Sophrologue et le CCAS	Du 03 octobre au 26 décembre 2022	1105 €

Convention de prestation de service entre PREAUX Aline, Sophrologue et le CCAS Ateliers de sophrologie pour enfants, adolescents et adultes Modificatif Jours et lieu des séances	Du 05 octobre au 28 décembre 2022	1040 €
Ateliers de sophrologie – modificatif Jours et lieu des séances		
Attribution de bon d'achat de Noël pour les familles Saint-Savournicaines		QF de 0 à 650 € : 50 € QF de 651 à 1500 € : 30 €
Ateliers de sophrologie – modification jours et lieu des séances		
Convention de prestation de service entre JACQUOT-PREAUX Aline, Sophrologue et le CCAS	Du 11 janvier au 29 mars 2023	960 €
Convention de prestation de service entre JEHAN-MARINI Vanina, Sophrologue et le CCAS	Du 9 janvier au 27 mars 2023	1068 €
Convention de prestation de service entre JACQUOT-PREAUX Aline, Sophrologue et le CCAS	Du 5 avril au 28 juin 2023	1040 €
Convention de prestation de service entre JEHAN-MARINI Vanina, Sophrologue et le CCAS	Du 3 avril au 26 juin 2023	1157 €
Régie de recettes – Modificatif Ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la DRFIP PACA		

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration l'approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022

**Vote à l'unanimité**

## **I) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur : Monsieur MARCENGO Rémi, Président du CCAS**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice budgétaire 2022 a été réalisée par le Trésorier d'Aubagne et que le compte de gestion établi par ce dernier

présente une identité de valeur avec les écritures du compte administratif de l'ordonnateur, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à « L'UNANIMITE » :

- D'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

## **II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur : Madame KEHIAYAN Muriel, Vice-Présidente**

Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président, doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Président demande que soit désignée une Présidente pour le vote du compte administratif 2022.

Madame KEHIAYAN Muriel, Vice-Présidente, élue Présidente pour le vote du compte administratif 2022, propose au Conseil d'Administration du CCAS de l'approuver.

Le compte administratif est arrêté comme suit :

	REALISATIONS	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 149,00 €	0
Dépenses	35 127,11 €	0
Résultat exercice	- 30 978,11 €	0
Excédent reporté	52 699,66 €	5000,00 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>21 721,55 €</b>	<b>5000,00 €</b>

Le Conseil d'Administration,  
Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, décide à « L'UNANIMITE » :

- d'adopter le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2022

## **III) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2022 établissant l'excédent de fonctionnement à affecter à la somme de 21 721,55 €, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'affecter comme suit le résultat :

- 21 721,55 € au compte 002 en fonctionnement

Le Conseil d'Administration,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à « L'UNANIMITE » :

- d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessus.

#### **IV) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Il est proposé d'approuver au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Investissement : 5 000 €
- Fonctionnement : 41 872 €

Le Conseil d'Administration,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à « L'UNANIMITE » :

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 selon les propositions de Monsieur le Président.

**La séance est levée à 19 H.**

La Secrétaire de séance  
Muriel KEHLAYAN



Le Président de séance  
Rémi MARCENGO

